

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 2 JUIN 2022
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 20 heures au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général par intérim.

Était absent :

M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
--------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 32. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

146-02-06-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt # 482-22
 - 4.2 Activités spéciales au Centre Vacances Lac Simon
 - 4.3 Entente concernant Mme Nancy Clavet
- 5- **LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 5.1 Autorisation de signature du contrat pour le mini-golf
 - 5.2 Hébergement du sauveteur de la plage Eau Claire
 - 5.3 Salaire du sauveteur d'un jour de la fête des voisins du Nord
- 6- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 482-22

Avis de motion est donné par M. Jean-René Côté à l'effet que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement d'emprunt # 482-22. Le règlement a été présenté.

147-02-06-22

ACTIVITÉ SPÉCIALE AU CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT l'activité organisée pour la fête de la St-Jean-Baptiste au Centre Vacances Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Indépendance citoyenne, a besoin de l'accord de la municipalité pour faire une demande de permis d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec l'activité de la St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'accepter la tenue de l'activité de la St-Jean-Baptiste du 25 juin au Centre Vacances Lac Simon et d'informer le promoteur des règlements municipaux.

148-02-06-22

ENTENTE CONCERNANT MME NANCY CLAVET

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé une plainte à la CNESST;

CONSIDÉRANT la réception d'une entente à intervenir entre Mme Clavet et la municipalité de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite régler le litige rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'entente telle que proposée;
- D'AUTORISER M. Archill Gladu, maire, à signer ladite entente au nom de la municipalité.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

149-02-06-22

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE MINI-GOLF

CONSIDÉRANT l'entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé au montant de 10 625 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet choisi était la création d'un mini-golf à la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT le décret # 740-2022 en date du 4 mai 2022 qui autorise la municipalité à signer le contrat avec l'entreprise « Général Patente » pour la création du mini-golf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Archill Gladu, maire, à signer le contrat à intervenir entre la municipalité de St-Léonard et l'entreprise « Général Patente » pour faire l'installation du mini-golf.

HÉBERGEMENT DU SAUVETEUR DE LA PLAGE EAU CLAIRE

Ce point est reporté.

150-02-06-22

SALAIRE DU SAUVETEUR D'UN JOUR DE LA FÊTE DES VOISINS DU NORD

CONSIDÉRANT la Fête des voisins du Nord qui se tiendra à la plage Eau Claire le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette fête, une activité baignade est prévue et la sécurité des citoyens est de mise;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Laurie Beaupré en matière de sauveteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'EMBAUCHER Mme Sonia Tardif-Marcotte, au taux horaire de 25 \$/heure pour voir à la sécurité des baigneurs pendant la Fête des voisins du Nord;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-70140-419.

151-02-06-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 37.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général par intérim
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.